

020LMS24/12  
<1940-1941>

D 149 100 / 10

Exploitation de l'ancien réseau Alsace-Sorraine, retraite'

- TRADUCTION -

W.V.D. Paris  
Division des chemins  
de fer

-----  
3 SP 1 (SNCF)  
-----

Paris, le 30 Janvier 1941.

*Copie donnée  
Juvane rue P  
aux JW 111*

SECRET SECRETARY
31 JANV 1941
W 2585c

Direction Générale de la S.N.C.F.

88, rue Saint-Lazare

Paris

SECRET DES CHEMINS DE FER
DIRECTOR
31 JANV 1941
Doc. No. 119100 / 10 276

Le Service de Strasbourg chargé d'assurer la transition en matière de pensions en Alsace, Lorraine et au Luxembourg vous transmet, par l'intermédiaire de la W.V.D. de Paris, la lettre ci-jointe avec prière de la faire parvenir à la Caisse des Retraites de la S.N.C.F. à Paris (10ème) rue Château-Landon, N° 11.

signé : Meyer.

8<sup>cc</sup> CENTRAL DU PERSONNEL  
pour l'information

Visé  
L. B.

F.B. 106/40

## Décision intermédiaire.

dans l'affaire concernant demande, en date du 18 avril 1940, en renouvellement d'une hypothèque de garantie inscrite au profit de l'Administration des Chemins de fer - Caisse des Pensions - à Strasbourg à la charge des époux Albert Donati - Weyland à Oetange, avec transfert simultané de la créance hypothécaire au profit de la Société Nationale des Chemins de fer français à Paris.

-----

La demande d'inscription du transfert de la créance hypothécaire au profit de la Société Nationale des Chemins de fer français, ayant son siège à Paris, paraît devoir être considérée comme sans objet, eu égard aux circonstances actuelles.

Nous laissons donc à la demanderesse le soin de retirer sa demande.

Le délai impartit expire le 25 Janvier 1941.

N° 1083/16 R.H.

D/C 1 3048/40

Forbach, le 19 décembre 1940.

Tribunal de bailliage (Domaine)

signé: Mertz

Pour copie conforme

signature.

11 SEP 1940

7

N°3047

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS	
DIRECTION GÉNÉRALE	
11 SEP 1940	
Dossier	N°
14900/10	108

Monsieur le Directeur Général,

Par lettre dont ci-joint copie, la Deutsche Reichsbahn Ausbesserungswerk de Metz nous fait connaître qu'elle administre maintenant l'Arrondissement du Matériel de Montigny qui jusqu'ici a assuré la délivrance des facilités de circulation aux retraités dépendant des circonscriptions de Montigny, de Basse-Yutz et de Bischheim. En conséquence, la Deutsche Reichsbahn nous demande de lui indiquer le ou les Services qui seront dorénavant chargés de la délivrance de ces facilités de circulation pour leur permettre de leur céder la documentation les concernant.

Cette documentation comprend, outre l'approvisionnement en carnets de permis, les dossiers des intéressés comportant une fiche contrôle, un état signalétique et un bulletin de situation de famille.

J'ai l'honneur de vous proposer de faire revenir cette documentation à notre Direction à Paris.

Le Directeur de l'Exploitation,

Signé: Renard

*Qu'il  
se rapporte au carnet  
du 12. Pour la question  
posée il s'agit  
à Renard de ce que  
concerné à fait  
M. de Bernheim*

*la  
du  
m. de Bernheim*

COPIE

DEUTSCHE REICHSBAHN  
Wartungsbesserungswerk Metz  
Verwaltungsabteilung  
N° 361 g/40-P

Metz, le 14 Août 1940

149000 / 10.108.

Monsieur le Chef du Service du Matériel  
et de la Traction  
Bureau du Personnel  
PARIS

Par décision MT/E (AL) du 10-11-1939, l'Arrondissement de Matériel de Montigny a été chargé de la délivrance des facilités de circulation en faveur des agents retraités et veuves d'agents des Arrondissements de Matériel de Montigny, Basse-Yutz et Bischheim

L'Arrondissement de Matériel de Montigny étant maintenant administré par la Deutsche Reichsbahn, je vous prie de me faire connaître le ou les services qui seront chargés dorénavant de cette partie de service, afin de me permettre de leur céder la documentation les concernant.

signé.....

# Copie pour le Dossier

Avisé le S<sup>co</sup> CENTRAL DU PERSONNEL

## MINUTE

25 AOUT 1940.

S.N.C.F.		SERVICE CENTRAL DU PERSONNEL	
24 AOUT 1940			
Rece	Dir	Proc	
P3528			

D-119/100.10

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS	
DIRECTION GÉNÉRALE	
- 25 AOUT 1940	
Dossier	Pièce No
D-119/100/10	86

Monsieur le Ministre,



J'ai l'honneur de vous informer que nous venons d'être invités, par un fonctionnaire de la Reichsbahn qui s'est présenté dans la matinée d'hier, 22 Août, au Service des Retraites de la S.N.C.F. à lui remettre, sur instructions de la Direction de la Reichsbahn de Sarrebrück, tous documents nécessaires, susceptibles de permettre à la Reichsbahn de payer les pensions aux agents de Chemin de fer retraités de l'ancien Réseau d'Alsace-Lorraine.

Cette demande est évidemment la conséquence des mesures qui ont été prises par les Autorités occupantes pour l'exploitation de cette partie du Réseau de la S.N.C.F. et j'ai l'honneur de vous demander quelle réponse il convient de faire et quelle conduite il y a lieu de tenir à cet égard. Le fonctionnaire de la Reichsbahn nous a précisé que son Administration compte appliquer le coefficient de change de 20 francs pour 1 Mark, et majorer de 50 % le

Monsieur le Ministre  
Secrétaire d'Etat aux Communications.

.....

COMMISSION DE LA BOURSE

LE 20 MARS 1934

MINUTE

22 MARS 1934

Le montant des pensions, sous déduction des avances qui ont déjà été consenties.

SERVICE CENTRAL	
20 MARS 1934	
RECEU	EXPEDIE

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon très respectueux dévouement.

Le Président du Conseil d'Administration,

Signé : Guignot



COMMISSION DE LA BOURSE	
20 MARS 1934	
RECEU	EXPEDIE

Le montant des pensions, sous déduction des avances qui ont déjà été consenties.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon très respectueux dévouement.

Le Président du Conseil d'Administration,

Signé : Guignot

Commissaire d'Etat aux Colonies

22 Août 1940

COMpte-RENDU de la visite faite au  
SERVICE DES RETRAITES de la S.N.C.F. par un fonctionnaire  
de la REICHBahn, au sujet du paiement des retraites  
en ALSACE-LORRAINE.

1-

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS	
DIRECTORAT GÉNÉRAL	
Sept 1940	
Dossier	Page
D 1149100/110	1186

Au début de la matinée du 22 Août s'est présenté au Service des Retraites un Inspecteur de la Reichsbahn, en résidence à Metz, accompagné de trois agents alsaciens-lorrains, employés par les Chemins de fer allemands, et occupés par eux aux questions de personnel de la Région de Metz.

Un de ces agents m'exposa que l'Inspecteur, qui ne parlait pas le français, avait fait spécialement par la route le voyage à Paris, sur instructions de la Direction allemande de Sarrebruck, pour obtenir la remise des documents devant permettre à la Reichsbahn de payer les retraites en Lorraine et pour rapporter d'urgence ces documents à Metz.

J'ai répondu que nous ne pouvions nous désaisir de nos dossiers mais que nous pourrions peut-être envisager de remettre des mandats, déjà prêts, libellés en francs français, des retraités de la S.N.C.F. qui avaient touché leur pension en A.L., au mois d'Avril dernier, que ces retraités tiennent ou non leurs droits d'une activité de service en A.L., sous condition qu'il nous soit fait retour des mandats acquittés, comme de ceux qui n'auraient pu être payés dans un certain délai. Il fut convenu qu'un des visiteurs viendrait me revoir à la fin de la matinée pour savoir ce qui pouvait être fait et me donner éventuellement des renseignements complémentaires.

Aux deux agents alsaciens-lorrains, qui se présentèrent, j'ai fait connaître qu'il était possible de grouper, pour le 23 au soir, les man-

.....

date intéressant l'Alsace-Lorraine, mais que je désirais savoir dans quelles conditions la Reichsbahn comptait procéder au paiement: la Reichsbahn appliquerait le coefficient de change de 20 frs. pour 1 Mk., majorerait de 50 % et paierait, sous déduction des avances qu'elle avait déjà consenties.

J'ai saisi de l'affaire, au début de l'après-midi, Monsieur le Directeur des Services Financiers, qui m'a demandé de ne rien faire avant de nouvelles instructions.

Le Chef adjoint du Service des Retraites,  
(s) WALTISPURGER.